



Rapprochements France Bleu/France 3

Les élus assignent la direction en justice

Une audience est prévue ce mardi matin au tribunal judiciaire de Paris : les élus des CSE France Bleu et CSE Central ont assigné la direction en justice pour obtenir les informations qu'ils réclament depuis des mois sur le changement de marque, et l'avenir des personnels de France Bleu, dans le cadre du rapprochement avec France 3.

Les élus n'ont pas eu d'autre choix que d'engager cette démarche car la direction a refusé le lancement d'une information-consultation en CSE France Bleu et en CSE Central –alors que les délais rendaient la chose possible avant le 6 janvier- comme le prévoit pourtant la loi dès lors que l'entreprise présente un « projet important ». Or qui peut nier que l'adoption de la marque commune est un projet important, au regard des sommes engagées, dans un contexte pourtant contraint sur les financements de Radio France.

Les élus ont donc saisi en urgence le tribunal judiciaire de Paris pour obtenir l'application du droit du travail, et demandent la suspension du lancement de la marque ICI, tant que les deux instances n'ont pas été valablement consultées sur l'adoption de la marque commune, en lien avec le rapprochement entre France Bleu et France 3.

Outre le respect des prérogatives du CSE, cette information-consultation permettra d'évaluer sérieusement les conséquences du projet sur les personnels, les organisations et les métiers et, le cas échéant, de discuter d'améliorations.

Ces sujets ne peuvent pas être balayés d'un revers de main par la direction qui doit aux élus, mais surtout aux équipes, des réponses claires à leurs questions répétées depuis des mois.

Paris, le 17 décembre 2024